

PREFECTURE de la SEINE-MARITIME
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau des procédures publiques - ☎ : 02 32 76 53.86

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Société DELABLI DIVISION DELPIERRE à EPREVILLE
Restructuration et extension d'un atelier existant de transformation et de
conservation de poissons

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du **8 novembre 2019**, le dossier présenté par la Société DELABLI DIVISION DELPIERRE dont le siège social est Avenue Jean York – Zone d'activités des Hautes Falaises 76400 EPREVILLE est mis à disposition du public du **lundi 09 décembre 2019 au lundi 06 janvier 2020 inclus** (soit 4 semaines) concernant l'extension et la restructuration de leur usine de transformation des produits de la mer située à l'adresse précitée. Ces activités relèvent des rubriques suivantes de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

2221-1 : Enregistrement : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale > 4t/j de produits entrant d'origine animale (*activité de transformation de poissons : 53,5 t/j*)

2220-2.b : Déclaration avec contrôle : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale > 2 t/j de produits entrant d'origine animale (*activité de transformation de poissons : utilisation de légumes et épices : 2,8 t/j*)

2910-A.2 : Déclaration avec contrôle : Installation de combustion de puissance thermique nominale > 1MW (*chaudières gaz et brûleur de production d'eau chaude de 1,79 MW au total*)

1185-2.a : Déclaration avec contrôle : Emploi dans des équipements clos en exploitation de gaz à effet de serre > 300 kg de quantité de fluides (*quantité fluides frigorigènes : 1681 kg*)

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie d'EPREVILLE ainsi qu'en mairies de Fécamp, Froberville, Tourville les Ifs et Saint Léonard concernées par le rayon d'affichage. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Un registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est ouvert pendant cette période en mairie d'EPREVILLE. Les observations et propositions peuvent également être adressées à la préfecture de la Seine-Maritime, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau des procédures publiques - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex ou par voie électronique, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr

en précisant "consultation du public – Société DELABLI DIVISION DELPIERRE à EPREVILLE ».

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'octroi, le réexamen ou l'actualisation de l'autorisation à l'issue de la consultation publique est le préfet de la Seine-Maritime.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de toutes les communes susvisées, quinze jours au moins avant l'ouverture du délai de mise à disposition, et pendant toute la durée de celle-ci.